WWF

CANADA

RAPPORT PLANÈTE VIVANTE CANADA

2020 • ESPÈCES EN PÉRIL

IL FAUT IMPÉRATIVEMENT ABORDER LA CONSERVATION AVEC UNE NOUVELLE APPROCHE, QUI NOUS PERMET DE RÉPONDRE PLUS EFFICACEMENT AUX MULTIPLES MENACES QUI PÈSENT SUR LA BIODIVERSITÉ ET LES ÉCOSYSTÈMES DU CANADA, DONT L'ACCÉLÉRATION DE LA CRISE CLIMATIQUE

© Shutterstock

Cover photo: © Shutterstock

UN MOT DE LA PRÉSIDENTE

Le Rapport Planète vivante Canada 2020 du WWF-Canada analyse les tendances des populations d'espèces indigènes de vertébrés et constate que les populations d'espèces en péril ont connu une chute importante. Les 139 espèces incluses dans notre étude sont présentement évaluées en péril au pays par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) et leurs populations ont connu un déclin de 59 %, en moyenne, de 1970 à 2016.

Nous savons déjà que les espèces sauvages sont confrontées à de multiples menaces, allant de la pollution à la surexploitation des ressources en passant par les effets du dérèglement climatique. Cependant, notre nouvelle étude démontre que les espèces en péril évaluées par le COSEPAC font face à cinq menaces en moyenne. Cela signifie que les mesures de conservation ciblant une seule menace à la fois ne donneront probablement pas de bons résultats pour le rétablissement des espèces.

Le Canada abrite également plus de 100 d'espèces dont la conservation est importante à l'échelle mondiale. Les populations d'espèces de vertébrés jugées présentement en péril à l'échelle mondiale par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) ont chuté, en moyenne, de 42 % au Canada entre 1970 et 2016.

Le Rapport Planète vivante Canada 2020 examine ces données, met en lumière ces tendances en ciblant des espèces en particulier et propose des mesures de conservation concrètes, notamment des solutions climatiques basées sur la nature, pour favoriser la biodiversité, tout en réduisant les émissions de carbone.

Megan Leslie
Présidente et Chef de la Direction du WWF-Canada

TENDANCES DES ESPÈCES AU CANADA

Le Canada compte une grande variété d'espèces d'animaux sauvages, qu'il s'agisse d'espèces emblématiques comme le morse de l'Atlantique et le caribou toundrique ou d'autres moins connues, mais tout aussi importantes, comme la marmotte de l'île de Vancouver et la tortue des bois. Mais leurs habitats, leurs *milieux de vie,* sont de plus en plus menacés par des pressions causées par les humains, compromettant leur survie même.

Des centaines de ces espèces, y compris des mammifères, des oiseaux, des amphibiens et des reptiles, risquent la disparition. Pour prévenir cette situation, nous savons que des mesures de conservation d'envergure s'imposent, car le simple fait d'identifier des espèces menacées ne suffit pas.

Le Rapport Planète vivante Canada 2020 du WWF-Canada analyse les tendances des populations d'espèces indigènes de vertébrés et constate que les populations d'espèces en péril ont connu une chute importante. Les 139 espèces incluses dans notre étude sont présentement évaluées en péril au pays par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) et leurs populations ont connu un déclin de 59 %, en moyenne, de 1970 à 2016.

Nous savons déjà que les espèces sauvages sont confrontées à de multiples menaces, allant de la pollution à la surexploitation des ressources en passant par les effets du dérèglement climatique. Cependant, notre nouvelle étude démontre que les espèces en péril évaluées par le COSEPAC font face à cinq menaces en moyenne. Cela signifie que les mesures de conservation ciblant une seule menace à la fois ne donneront probablement pas de bons résultats pour le rétablissement des espèces.

Le Canada abrite également [un grand nombre TK number] d'espèces dont la conservation est importante à l'échelle mondiale. Les populations d'espèces de vertébrés jugées présentement en péril à l'échelle mondiale par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) ont chuté, en moyenne, de 42 % au Canada entre 1970 et 2016.

Le Rapport Planète vivante Canada 2020 examine ces données, met en lumière ces tendances en ciblant des espèces en particulier et propose des mesures de conservation concrètes, notamment des solutions climatiques basées sur la nature, pour favoriser la biodiversité, tout en réduisant les émissions de carbone.

CONSTATS PRINCIPAUX

Les populations d'espèces canadiennes évaluées comme étant en péril au pays par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) ont connu un déclin de 59 %, en moyenne, de 1970 à 2016.

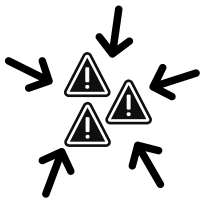

Les efforts de conservation ciblant les menaces uniques présentent un faible potentiel de succès. Nous devons donc élaborer de nouvelles approches pour lutter contre des menaces multiples afin de freiner la disparition d'espèces au Canada.

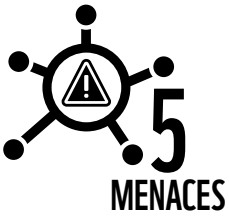

Les espèces en péril au Canada sont confrontées à cinq menaces en moyenne, dont la menace grandissante du dérèglement climatique.

Les populations d'espèces dont la conservation suscite des préoccupations à l'échelle mondiale, qui sont menacées de disparition selon la Liste rouge de l'UICN, ont connu quant à elles un déclin de 42 %, en moyenne au Canada, entre 1970 et 2016.

Des solutions climatiques basées sur la nature, comme la création et la restauration d'aires protégées, peuvent contribuer à freiner la disparition des espèces, notamment parce qu'elles peuvent remédier à plusieurs menaces touchant la biodiversité tout en réduisant les effets du dérèglement climatique grâce à la séquestration de carbone dans les écosystèmes naturels.

© Andrew S. Wright / WWF-Canada

© Jachan Devol

EN QUOI CONSISTE L'INDICE PLANÈTE VIVANTE ET COMMENT L'INTERPRÉTER

L'Indice Planète vivante (IPV) est un indicateur de la biodiversité utilisé pour évaluer la situation des espèces à l'échelle mondiale, nationale ou locale. Il permet de mesurer la performance écologique en établissant des modèles de l'évolution de l'abondance des vertébrés (taille de la population) dans le temps.

L'IPV a une valeur de référence de 1,0 en 1970. Une augmentation de l'indice représente une augmentation dans l'abondance des populations d'espèces depuis ce moment, et serait présentée comme une tendance à la hausse de la valeur de l'indice au fil du temps. L'ampleur du changement de l'IPV peut être traduite en pourcentage; si la valeur de l'indice augmente de 1 à 1,2, cela représente une hausse de 20 %. S'il diminue de 1 à 0,8, cela représente une baisse de 20 %. Tous les résultats à l'intérieur de 5 % de la référence sont considérés comme stables.

SITUATION ACTUELLE DES ESPÈCES AU CANADA

L'Indice Planète vivante du Canada (IPV-C) examine la tendance moyenne de l'abondance des populations de 883 espèces de vertébrés indigènes au Canada, ce qui représente environ la moitié des espèces de vertébrés du pays. Celles-ci ont été sélectionnées en fonction de la qualité des données disponibles à leur sujet. Les espèces d'oiseaux et de poissons représentent respectivement 44 % et 41 % des espèces incluses dans notre analyse, tandis que les mammifères en représentent 11 %, et les amphibiens et les reptiles 4 %.

De 1970 à 2016, l'IPV-C montre une **tendance presque stable de 6 % de 1970 à 2016.** Un examen plus approfondi des données révèle cependant que les activités anthropiques ont considérablement modifié l'équilibre naturel des écosystèmes, entraînant la disparition catastrophique d'espèces et, dans certains cas, des augmentations importantes des populations. Les populations de 48 % des espèces affichent des tendances à la hausse en moyenne, et les populations de 5 % d'entre elles sont considérées stables (affichant un écart de 5 % ou moins par rapport à la référence). Cependant, 47 % des espèces de vertébrés incluses dans l'analyse ont connu un déclin pour ce qui est de l'abondance des populations de 1970 à 2016.

Le rapport se concentre sur les espèces menacées de disparition, parce que celles-ci ont besoin d'une attention immédiate en fait de conservation. Pour prévenir leur disparition imminente au Canada, nous devons mieux comprendre l'ampleur et le taux du déclin de leurs populations, identifier les principales menaces entraînant leur déclin et définir les mesures de conservation nécessaires à leur rétablissement.

Pour favoriser une interprétation juste des résultats de l'IPV-C, il est important de tenir compte du fait que nous avons utilisé 1970 comme année de référence pour notre analyse des tendances des populations d'espèces, en raison principalement de la disponibilité limitée des données avant cette date. Cependant, la période de 1970 à 2016 représente une analyse relativement petite et récente des tendances des populations d'espèces du Canada.

Pour certaines espèces comprises dans l'IPV-C, l'année de référence de 1970 constitue peut-être une période où la taille des populations était particulièrement faible. Ainsi, une augmentation par rapport aux données de 1970 ne signifierait pas nécessairement que la population a atteint son niveau historique. La considération d'une année de référence antérieure à 1970 reflèterait probablement la disparition d'un plus grand nombre d'espèces au Canada, ce qui va dans le sens de la notion de plus en plus confirmée que la biodiversité, à l'échelle mondiale, connaît actuellement un déclin plus rapide qu'à tout autre moment de l'histoire humaine.

Un bon exemple est celui du renard véloce, qui était présent en abondance dans les années 1800, mais qui a été déclaré disparu au Canada dans les années 1930. Grâce à des programmes d'élevage en captivité et de réintroduction mis en œuvre à compter des années 1970, la population de l'espèce atteignait 647 individus en 2009. Bien qu'il s'agisse d'une réussite puisque l'on enregistre une augmentation de la population depuis les années 1970, l'espèce est toujours considérée menacée en raison de sa faible population et de sa répartition très restreinte.

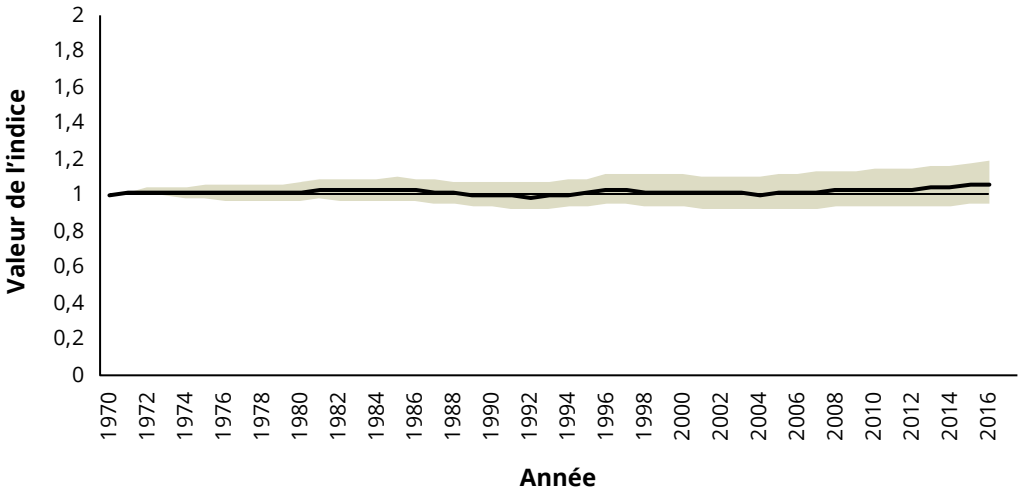

L'IPV-C montre une tendance moyenne pratiquement stable de 6 % (intervalle de confiance : -5 à 19 %) entre 1970 et 2016. Tendance de l'abondance de population de séries chronologiques de 3781 populations de 883 espèces indigènes de vertébrés.

© Shutterstock

COMMENT ÉVALUE-T-ON LE NIVEAU DE RISQUE DE DISPARITION DES ESPÈCES : COSEPAC ET UICN

COSEPAC

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) est un comité consultatif indépendant du ministère de l'Environnement et du Changement climatique du Canada. Même s'il mène ses activités depuis 1977, il a été légalement constitué comme comité consultatif en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) en 2003. Le COSEPAC utilise les meilleurs savoirs scientifiques et autochtones à sa disposition afin d'évaluer si une espèce est disparue, disparue du pays, en voie de disparition, menacée, préoccupante ou non en péril, ou si les données sont insuffisantes pour en évaluer la situation. Les espèces classées dans les catégories préoccupante, menacée et en voie de disparition sont jugées en péril de disparition.

UICN

L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) est une organisation scientifique d'envergure mondiale qui mesure le niveau de risque de disparition des espèces au moyen de sa Liste rouge des espèces menacées. Celle-ci, souvent qualifiée de « baromètre de la vie », évalue les tendances de populations d'espèces, leur répartition géographique, la disponibilité de leur habitat, ainsi que les menaces actuelles et émergentes afin de déterminer le statut d'une espèce. Elle classe les espèces menacées en fonction du risque de disparition, allant de vulnérable à en danger critique. À ce jour, l'UICN a évalué plus de 116 000 espèces dans le monde, dont près de 27 % sont menacées de disparition.

L'ESPACE ÉTHIQUE ET LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

PAR : DANIKA BILLIE LITTLECHILD

PROFESSEURE ADJOINTE AU DÉPARTEMENT DE DROIT ET D'ÉTUDES JURIDIQUES DE L'UNIVERSITÉ CARLETON, MEMBRE DE LA NATION CRIE D'ERMINESKIN, DANS LA RÉGION DE MASKWACIS, SUR LE TERRITOIRE VISÉ PAR LE TRAITÉ NO 6, CO-PRÉSIDENTE, CERCLE AUTOCHTONE D'EXPERTS

« L'espace éthique consiste à placer les systèmes autochtones dans une position d'équité. Les environnementalistes prennent souvent la parole au nom des peuples autochtones qui vivent dans les aires protégées pour faire valoir leurs droits et leur rôle dans les efforts de conservation. L'objectif du Cercle autochtone d'experts est de changer ce mode de pensée par défaut et de relégitimiser les systèmes autochtones afin qu'ils soient perçus sur un pied d'égalité avec les systèmes non autochtones, et que les membres des peuples autochtones soient considérés comme des experts de leurs propres systèmes de savoirs. Nous ne voulions pas d'un scénario où nous avions besoin de scientifiques ou d'experts non autochtones pour «traduire» ce que nous avons à dire afin de donner une sorte de légitimité à nos propos,.

Cela permet aux deux systèmes de fonctionner selon leurs propres termes et de conserver leur propre intégrité. Les enjeux de conservation sont examinés par l'intermédiaire de ces systèmes respectifs, puis sont amenés dans un espace éthique à des fins de «validation croisée». »

L'IMPORTANCE D'ADOPTER PLUSIEURS SYSTÈMES DE SAVOIRS

Les méthodes de conservation inspirées des savoirs autochtones sont essentielles pour favoriser la réconciliation et renouveler nos relations avec les peuples des Premières Nations, Métis et Inuits qui protègent ces terres et ces eaux depuis des millénaires. C'est pourquoi il est essentiel de soutenir les savoirs, la gouvernance, la souveraineté et le leadership autochtones relativement à ces enjeux.

Pour que les efforts de conservation au Canada soient justes et équitables, nous devons reconnaître d'autres systèmes de savoirs, tant autochtones que non autochtones, et la façon dont ceux-ci contribuent à la compréhension de la nature et de notre relation avec celle-ci.

L'Indice Planète vivante du Canada (IPV-C) fait partie d'un système de savoirs scientifiques fondé sur une forme précise de données quantitatives. Afin de prendre en considération d'autres systèmes de savoirs importants dans l'élaboration du RPVC 2020, nous avons inclus des textes qui examinent plus en profondeur les tendances relatives aux espèces sauvages canadiennes dans la perspective de systèmes de savoirs autochtones et non autochtones. Ce système appelé « voir avec deux yeux » combine les deux perspectives pour créer une approche plus holistique et intégrative en matière de conservation.

© Vive Kumar/Unsplash

ESPÈCES ÉVALUÉES EN PÉRIL À L'ÉCHELLE NATIONALE

Des 883 espèces de vertébrés évaluées comprises dans l'IPV-C, 139 ont scientifiquement été jugées comme étant actuellement en péril de disparition par le COSEPAC. Les populations de ces espèces canadiennes ont **connu un déclin de 59 %, en moyenne, de 1970 à 2016.**

Il s'agit là d'une moyenne. Ainsi, les populations de certaines espèces ont subi des baisses marquées depuis 1970, tandis que d'autres sont en bien meilleure posture. Les populations de petite chauve-souris brune, par exemple, ont enregistré un déclin de 99 % dans l'IPV-C, tandis que les populations de loutre de mer, une espèce qui a déjà été considérée comme étant disparue au Canada, ont connu une hausse bien supérieure à 100 %. Malgré tout, les deux espèces sont toujours menacées de disparition.

Les espèces jugées en péril par le COSEPAC ne sont pas toutes inscrites sur la liste de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP). Environ 30 % des espèces comprises dans l'IPV-C ne sont pas protégées en vertu de la LEP. La différence entre les deux listes s'explique par le fait que la première est fondée entièrement sur des données scientifiques, alors que la seconde tient également compte de considérations politiques. Même si l'IPV pour ce groupe d'espèces devrait démontrer également un déclin des populations, une bonne compréhension de la portée de ces déclins aide à définir les efforts de conservation appropriés.

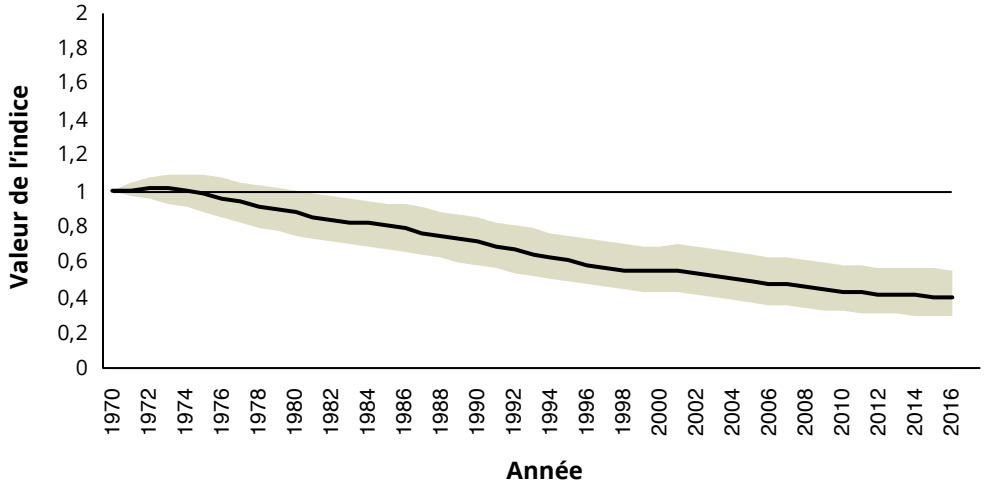

L'IPV-C des espèces évaluées en péril par le COSEPAC au Canada affiche un déclin moyen de 59 % (intervalle de confiance : -70 à -44 %) entre 1970 et 2016. Tendance de l'abondance de population de séries chronologiques de 629 populations de 139 espèces indigènes de vertébrés. La Loi sur les espèces en péril a été adoptée en 2002.

LE CARIBOU TOUNDRIQUE (*Rangifer tarandus*)

PAR : PAUL OKALIK, SPÉCIALISTE PRINCIPAL, ARCTIQUE, WWF-CANADA, IQALUIT

Statut selon le COSEPAC : Menacée
Liste rouge de l'UICN : Vulnérable

Nous ne voyons à peu près plus de magnifiques *tuktu* (caribou toundrique) dans le pays où j'ai grandi. C'est d'une tristesse. D'aussi loin que je me souvienne, je partais avec ma famille durant les congés scolaires pour aller à la chasse au caribou. À huit ans, j'ai récolté mon premier caribou. La coutume voulait que les parents tiennent un grand festin en l'honneur du premier grand mammifère récolté par l'un de leurs enfants. Le caribou a toujours été une ressource stable et un élément de base dans notre régime alimentaire. C'étaient de beaux moments.

Nous prenons des mesures pour protéger le caribou sur l'île [de Baffin], où la récolte est strictement réglementée en fonction d'un système de quotas dans la communauté. Son habitat n'est pas protégé, mais il devrait l'être, pour que le caribou ait un habitat bien à lui où il n'y a pas de développement.

Il est très important que les jeunes apprennent les coutumes de notre peuple par leurs parents, afin de pouvoir perpétuer nos traditions, mais en raison de la réglementation stricte en place, c'est tout un défi. Plus tôt nous pourrons protéger l'habitat des populations de caribous, plus celles-ci seront en santé. Je pourrai alors amener mes enfants à apprécier pleinement notre superbe territoire et, moi aussi, je les observerai récolter leur premier *tuktu.*

© Robert Bowhay

BALEINE NOIRE DE L'ATLANTIQUE NORD (*Eubalaena glacialis*)

© Brian J. Skerry National Geographic Stock/WW

Statut selon le COSEPAC : En voie de disparition
Liste rouge de l'UICN : En danger critique

La baleine noire de l'Atlantique Nord est un exemple de la façon dont des menaces en interaction, incluant les effets indirects du dérèglement climatique, peuvent avoir une incidence négative sur l'abondance des populations d'une espèce. La baleine noire dépend fortement des copépodes (de minuscules crustacés) pour son alimentation, et elle les suit partout où ils sont en grande concentration, de la baie de Fundy jusqu'au golfe du Saint-Laurent.

Mais les variations océanographiques causées par le dérèglement climatique ont entraîné le déplacement de baleines en péril dans une zone où, avant 2017, il n'y avait pas de mesures en place pour réduire les menaces comme les collisions avec les navires et l'empêtrement dans les engins de pêche. Les efforts de conservation précédents consistaient à déplacer les voies de navigation et à protéger l'habitat essentiel des baleines au large des côtes de la Nouvelle-Écosse et dans la baie de Fundy, où plusieurs se rassemblaient par le passé. Alors qu'elles fréquentent de plus en plus le golfe du Saint-Laurent, leur vulnérabilité à ces menaces a augmenté considérablement ces dernières années.

L'espèce est pratiquement disparue en raison de la chasse commerciale, alors que l'on comptait des milliers d'individus à une certaine époque. En 2018, sa population s'établissait à 411 individus.

5 MENACES

MENACES POUR LES ESPÈCES EN PÉRIL À L'ÉCHELLE NATIONALE

Malgré notre connaissance des principaux facteurs de déclin des espèces, un grand nombre de ces menaces demeurent bien présentes et se sont même accentuées depuis 1970. L'identification et la quantification de ces menaces peuvent aider à orienter l'élaboration de mesures de conservation qui maximisent le rétablissement des espèces.

Les espèces évaluées en péril par le COSEPAC subissent une multitude de pressions cumulatives : cinq, en moyenne. En fait, 87 % des espèces étaient confrontées à plus d'une menace.

Étant donné que la plupart des populations, particulièrement celles menacées de disparition, sont touchées par des facteurs de stress multiples, il est important de comprendre la complexité des facteurs en interaction qui agissent sur les tendances de populations.

Les effets en cascade et cumulatifs de plusieurs menaces peuvent être plus nuisibles que les menaces individuelles. Par exemple, si une population est déjà confrontée à une perte d'habitats, sa situation peut être exacerbée par les effets du dérèglement climatique, ce qui peut restreindre encore davantage son aire de répartition.

Il est important de souligner également que l'ensemble des onze catégories de menaces sont étroitement liées à l'aménagement du territoire et au changement de l'aménagement du territoire, y compris des activités humaines comme l'urbanisation, le développement des régions côtières et les effets des activités industrielles, notamment la production d'énergie et l'exploitation minière. La menace accrue posée par le dérèglement climatique peut intensifier ces facteurs de stress, et agir comme un catalyseur d'autres changements environnementaux. En retour, la perte et la dégradation d'écosystèmes par un changement d'aménagement du territoire et le dérèglement climatique libèrent du carbone dans l'atmosphère, ce qui accélère encore davantage de la crise climatique.

ENCADRÉ - MENACES

- **SUREXPLOITATION**
- **ESPÈCES ENVAHISSANTES ET MALADIES**
- **POLLUTION**
- **DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE**
- **DÉVELOPPEMENT URBAIN**
- **TRANSPORT**
- **PERTURBATIONS HUMAINES**
- **ACTIVITÉ AGRICOLE**
- **PRODUCTION D'ÉNERGIE**
- **MODIFICATION DE SYSTÈMES**
- **ÉVÉNEMENTS GÉOLOGIQUES**

© Wim van Passel/WWF

MORSE DE L'ATLANTIQUE (*Odobenus rosmarus rosmarus*)

Statut selon le COSEPAC : Préoccupante
Liste rouge de l'UICN : Quasi menacé

Le morse de l'Atlantique est un mammifère marin énorme, dont le poids est comparable à celui d'une minifourgonnette. Il joue un rôle majeur dans le réseau alimentaire, puisqu'il se nourrit de mollusques et d'autres animaux du fond de l'océan, et que l'ours polaire se nourrit de sa carcasse. Plusieurs communautés autochtones dépendent du morse comme source de nourriture.

La chasse non durable du morse par les colonisateurs européens a entraîné la disparition, au milieu des années 1800, de la population occupant les habitats côtiers des provinces atlantiques. On s'attend à ce que le dérèglement climatique ait une incidence négative sur les deux dernières populations du morse de l'Atlantique, qui affichent actuellement des tendances relativement stables.

Au fur et à mesure que la banquise rétrécit en raison du réchauffement planétaire, on prévoit l'ouverture de nouvelles voies de navigation, notamment pour les pétroliers. L'accroissement de cet empiètement par les humains signifie que les navires sont susceptibles de passer plus près des zones de reproduction, d'alimentation et d'échouerie (zone de rassemblement importante) du morse et de ses veaux. Même si ces menaces sont jugées faibles actuellement, on s'attend à ce qu'elles s'accentuent au cours des dix prochaines années. Alors que le climat change et que l'humain se rapproche de plus en plus des habitats de l'espèce, ces facteurs peuvent également perturber sa recherche de nourriture, accroître sa dépense d'énergie, nuire à sa thermorégulation et faire augmenter son niveau de stress.

TORTUE DES BOIS (*Glyptemys insculpta*)

© Shutterstock

Statut selon le COSEPAC : Menacée
Liste rouge de l'UICN : En danger

La tortue des bois est une tortue d'eau douce semi-aquatique qui fréquente des habitats riverains (sur les berges des rivières) et des habitats terrestres. Puisqu'il s'agit d'une espèce longévive qui atteint tardivement sa maturité sexuelle, elle est vulnérable aux variations de populations. En conséquence, un taux de mortalité supérieur au taux naturel chez les adultes peut causer un déclin considérable des populations.

La tortue des bois est confrontée à neuf des onze catégories de menaces indiquées dans son rapport de situation du COSEPAC. Même si certaines de ces menaces ont individuellement un effet considéré faible, elles présentent globalement une menace élevée pour l'espèce au Canada. La tortue des bois est principalement touchée par l'agriculture et les corridors de transport, deux facteurs susceptibles de causer une perte d'habitats et une mortalité directe. Elle est également exposée aux risques posés par la capture illégale pour le commerce d'animaux domestiques, l'exploitation forestière, la variation du débit des cours d'eau, les inondations et les espèces indigènes problématiques qui s'attaquent à ses œufs.

ESPÈCES EN PÉRIL À L'ÉCHELLE MONDIALE

La Liste rouge des espèces menacées de l'UICN comprend plus de 100 espèces de vertébrés menacées à l'échelle mondiale présentes au Canada, dont le macareux moine et le morse de l'Atlantique. En utilisant les données disponibles de 51 espèces, l'Indice Planète vivante du Canada (IPV-C) pour les espèces évaluées comme étant en péril à l'échelle mondiale montre que **les populations vivant au Canada ont connu un déclin de 42 %, en moyenne, depuis 1970.**

Calculée à partir des données sur les espèces inscrites à la Liste rouge de l'UICN, la source d'information la plus exhaustive au monde sur le statut de conservation de la biodiversité, cette tendance mondiale signifie que l'abondance et le risque de disparition pour une espèce donnée peuvent être différents à l'échelle nationale et à l'échelle locale. Même s'il était appréhendé que les espèces évaluées par le COSEPAC soient en déclin, les espèces que l'on retrouve au Canada et qui sont jugées menacées selon la Liste rouge de l'UICN s'en sortent peut-être bien au pays, mais leur situation peut être très différente dans le reste du monde.

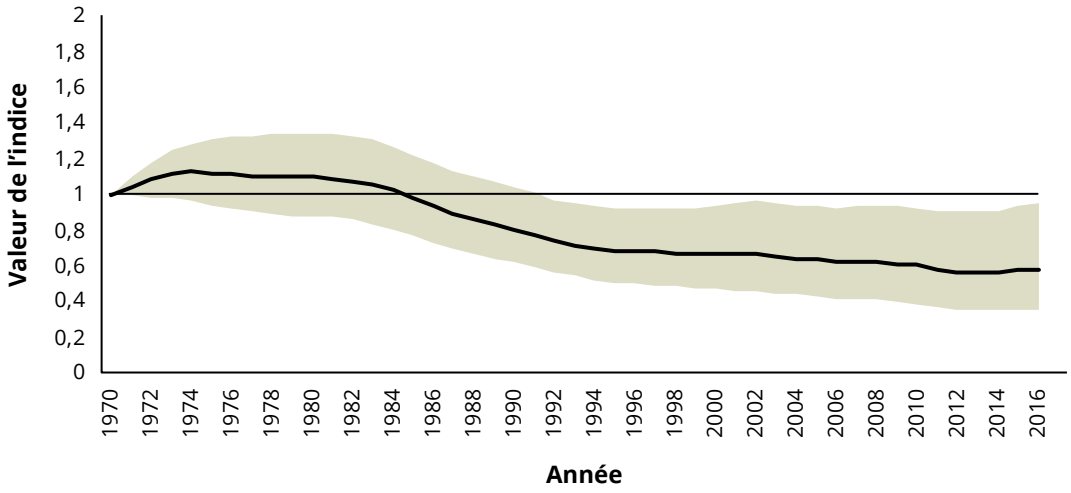

L'IPV-C des espèces évaluées comme étant en péril à l'échelle mondiale et qui sont présentes au Canada affiche un déclin moyen de 42 % (intervalle de confiance : -64 à -5 %) entre 1970 et 2016. Tendance de l'abondance de population de séries chronologiques de 316 populations de 51 espèces indigènes de vertébrés.

© Shutterstock

MARMOTTE DE L'ÎLE DE VANCOUVER (*Marmota vancouverensis*)

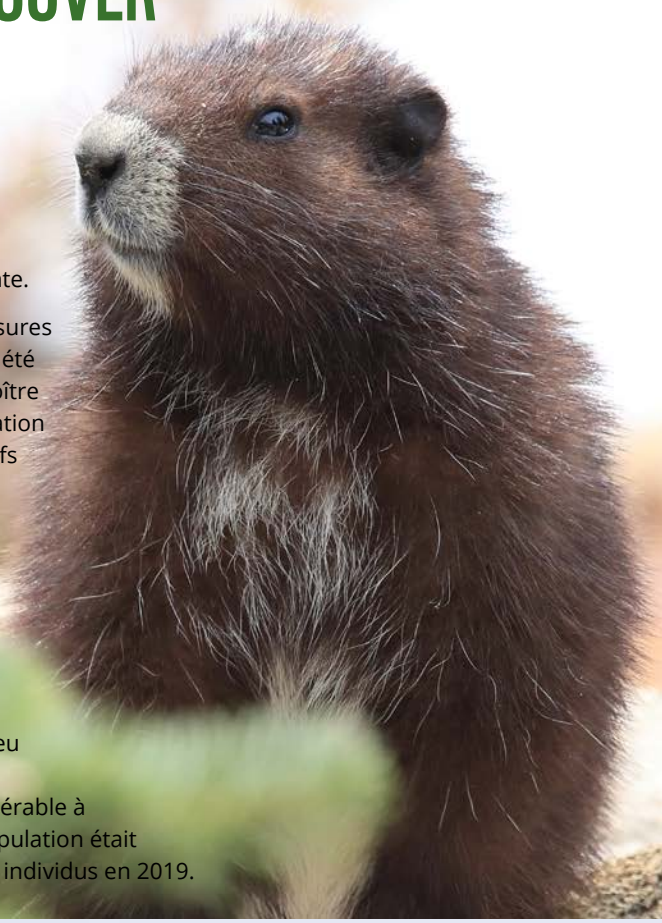

Statut selon le COSEPAC : En voie de disparition
Liste rouge de l'UICN : En danger critique

La marmotte de l'île de Vancouver est un spermophile que l'on trouve uniquement sur l'île de Vancouver, en Colombie-Britannique. **Puisqu'il s'agit d'une espèce endémique que l'on ne retrouve nulle part ailleurs dans le monde, le Canada a l'entière responsabilité d'assurer sa survie.**

De nombreuses espèces endémiques sont en voie de disparition et leur protection est essentielle pour conserver la diversité génétique d'un écosystème. Les menaces actuelles pour la marmotte de l'île de Vancouver, notamment la prédation et la modification de l'écosystème, accentuent encore davantage le risque de disparition de cette espèce dont la population est déjà faible et l'aire de répartition naturellement restreinte.

À ce jour, diverses mesures de rétablissement ont été entreprises pour accroître l'abondance de population et atteindre les objectifs de rétablissement, y compris des études et de la surveillance; la restauration, la protection et l'aménagement d'habitats; et l'élevage en captivité suivi de la réintroduction en milieu sauvage. Malgré tout, l'espèce demeure vulnérable à la disparition, et sa population était estimée à environ 200 individus en 2019.

© Megan Lorenz

MACAREUX MOINE (*Fratercula arctica*)

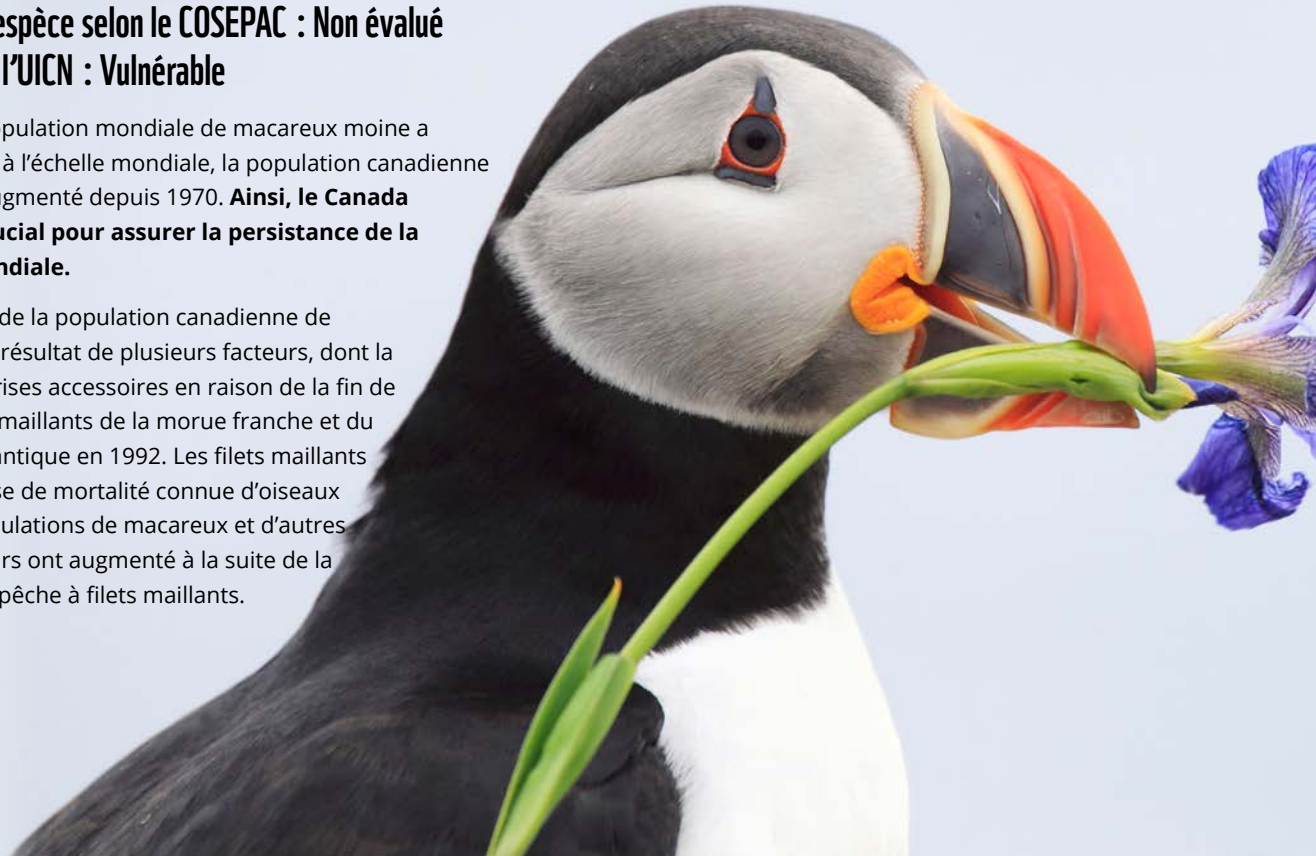

Situation de l'espèce selon le COSEPAC : Non évalué
Liste rouge de l'UICN : Vulnérable

Tandis que la population mondiale de macareux moine a connu un déclin à l'échelle mondiale, la population canadienne a quant à elle augmenté depuis 1970. **Ainsi, le Canada joue un rôle crucial pour assurer la persistance de la population mondiale.**

L'augmentation de la population canadienne de macareux est le résultat de plusieurs facteurs, dont la réduction des prises accessoires en raison de la fin de la pêche à filets maillants de la morue franche et du saumon de l'Atlantique en 1992. Les filets maillants étaient une cause de mortalité connue d'oiseaux marins. Des populations de macareux et d'autres oiseaux plongeurs ont augmenté à la suite de la fermeture de la pêche à filets maillants.

CARACTÈRE INADÉQUAT DES MESURES VISANT DES MENACES INDIVIDUELLES

Selon un rapport publié récemment par les Nations Unies, on estime à un million le nombre d'espèces végétales et animales présentement menacées de disparition. Il existe au Canada et partout dans le monde une multitude de menaces à la biodiversité, ainsi qu'aux biens et services écosystémiques connexes, comme de l'eau et de l'air purs, dont dépend l'humanité.

Notre étude a également démontré que les espèces évaluées comme étant en péril au Canada font face à cinq menaces en moyenne, avec une certaine variation parmi les types d'espèces. Ces menaces sont souvent cumulatives ou synergiques et peuvent avoir des effets en cascade. On ne peut généralement pas présumer de liens de causalité pour une seule menace, en raison des nombreuses menaces combinées auxquelles les espèces sont confrontées. En conséquence, les mesures de conservation qui visent à remédier uniquement à des menaces individuelles sont probablement inadéquates afin d'enrayer efficacement la perte de biodiversité. Nous devons remédier à une variété de menaces à la biodiversité, comme la perte d'habitats, la surexploitation, les pressions industrielles et, de plus en plus, le dérèglement climatique. Si elles sont entreprises en bloc, et en visant plusieurs bénéfices, nos mesures visant à accroître les populations d'espèces en péril peuvent contribuer à enrayer la perte de biodiversité et à atténuer les effets du dérèglement climatique.

Nombre de menaces ayant un impact sur les espèces évaluées en péril au Canada par le COSEPAC.

© Shutterstock

NOUVELLES APPROCHES POUR REMÉDIER À DES MENACES MULTIPLES

Les stratégies de conservation doivent regrouper des approches systématiques et à volets multiples qui s'attaquent à la fois à la perte de biodiversité et aux effets du dérèglement climatique. Une façon de procéder passe par des **solutions climatiques basées sur la nature,** comme la création d'aires protégées et la restauration d'écosystèmes, qui contribuent à freiner la disparition d'espèces en remédiant à plusieurs menaces à la biodiversité, tout en atténuant les effets du dérèglement climatique grâce à la séquestration de carbone dans les écosystèmes naturels.

© Shutterstock

AIRES PROTÉGÉES ET GESTION DES RÉSERVOIRS DE CARBONE

Éléments clés de la conservation des espèces sauvages, les aires protégées sont de plus en plus perçues comme des solutions basées sur la nature pour prévenir la conversion ou la dégradation de réservoirs de carbone naturels. En date de 2019, 12,1 % de la superficie terrestre et aquatique du Canada était « protégée », dont 11,4 % dans des aires protégées. De plus, 13,8 % des eaux marines étaient protégées, dont 8,9 % dans des aires marines protégées. Le gouvernement du Canada a récemment revu à la hausse ses objectifs pour la création d'aires protégées et s'est engagé à protéger 25 % des terres et des océans du pays d'ici 2025, et 30 % d'ici 2030, ce qui est conforme aux recommandations internationales pour des cibles plus élevées en matière d'aires protégées.

En 2019, l'évaluation *Protection du territoire pour les espèces* du WWF-Canada s'est penchée sur la représentation écologique du réseau actuel d'aires protégées du Canada et a constaté que la grande variété d'habitats dont les espèces ont besoin n'étaient pas protégés. En fait, les trois quarts des habitats au Canada sont protégés de façon inadéquate ou ne le sont pas du tout. Règle générale, il semble que des aires protégées ont été établies dans des zones politiquement viables (comme celles ayant peu de valeur sur le plan agricole ou faisant l'objet de faibles pressions par les industries de la pêche et du transport maritime, ou encore celles ayant de la valeur sur le plan récréatif ou esthétique), plutôt que de privilégier systématiquement les zones les plus bénéfiques pour les espèces.

Afin de maximiser les bénéfices des aires protégées, nous devons nous concentrer sur la création et la gestion d'aires de grande importance pour les espèces sauvages, et pour le stockage et la séquestration du carbone. Un moyen de le faire consiste à accroître l'importance, le nombre et la souveraineté des aires protégées et de conservation autochtones (APCA).

AIRES PROTÉGÉES ET DE CONSERVATION AUTOCHTONES

Les aires protégées et de conservation autochtones (APCA) correspondent à « des terres et des eaux où les gouvernements autochtones jouent un rôle primordial dans la protection et la conservation des écosystèmes grâce aux droits, à la gouvernance et aux systèmes de savoirs autochtones », selon la définition du Cercle autochtone d'experts.

Les APCA comprennent une variété d'initiatives, notamment des parcs tribaux, des aires protégées autochtones et des aires de conservation autochtones, ainsi que des paysages culturels autochtones, dont certaines comptent dans les cibles d'aires protégées du Canada.

Même si les APCA peuvent varier en fonction de leurs objectifs de gouvernance et de gestion, elles partagent généralement trois éléments essentiels : elles sont menées par des Autochtones, elles représentent un engagement à long terme envers la conservation, et elles relégitimisent les droits et les responsabilités des Autochtones.

LA CONSERVATION MENÉE PAR LES AUTOCHTONES

PAR : ELI ENNS
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRALFONDATION IISAAK OLAM, NATION TLA-O-QUI-AHT NATION
CO-PRÉSIDENT, CERCLE AUTOCHTONE D'EXPERTS

« Même si les aires protégées sont importantes, elles ne suffisent pas à elles seules. Nous lançons une nouvelle façon de concevoir la conservation de la nature par les APCA. Nous visons un développement économique solide en utilisant les systèmes de savoirs autochtones, ainsi que la science occidentale et la technologie moderne, afin de concevoir et d'élaborer des modèles complets et intégrés pour assurer la santé et le bien-être des communautés et des écosystèmes.

Le processus suivi pour la conservation au Canada repose encore sur un modèle de déconnexion. Nous plaçons une clôture autour d'un espace naturel ici, mais dans une autre partie d'un même bassin versant, nous sacrifions une zone au profit de l'industrie, et dans une autre encore, il y a une communauté pour qui la nature est au cœur même de la vie des gens et constitue la toile de fond du patrimoine bâti. Selon notre approche, toutes ces choses doivent être interconnectées. C'est l'idée de *hishuk'ish tsawalk,* qui signifie «tout ne fait qu'un, tout est connecté» en langue *Nuu-Chah-nulth.*

Imaginez une constellation d'APCA à l'échelle du pays. C'est ce à quoi nous aspirons. »

© Lindsay Ohlert

CYGNE TROMPETTE (*Cygnus buccinator*)

Statut selon le COSEPAC : Non en péril
Liste rouge de l'UICN : Préoccupation mineure

Au début des années 1930, le cygne trompette était presque disparu du Canada en raison de la chasse et de la perte d'habitats. Pour renverser la tendance, des environnementalistes et les gouvernements ont rapidement mis en œuvre d'importantes mesures de conservation pour favoriser le rétablissement de la population, notamment par l'acquisition de terrains, l'élaboration de plans de gestion, l'application de lois et règlements, la sensibilisation du public, et l'élevage en captivité suivi de la réintroduction en milieu sauvage.

L'élaboration et la mise en œuvre du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine a favorisé la conservation et la restauration de milieux humides et d'autres habitats importants pour la sauvagine, y compris le cygne trompette. Depuis 1996, l'espèce n'est plus jugée comme étant en péril à l'échelle nationale, et on compte maintenant plus de 70 000 cygnes trompettes en Amérique du Nord, ce qui représente près du double des objectifs de population pour l'espèce.

RESTAURATION ÉCOLOGIQUE DE ZONES DÉGRADÉES

À l'échelle mondiale, plus des trois quarts de la surface de la planète ont été modifiés par les activités humaines. Les espaces naturels terrestres et marins dégradés devraient être revitalisés afin de fournir des habitats aux espèces sauvages et de séquestrer activement le carbone.

Au Canada, les forêts, les milieux humides, les prairies, les milieux urbains et périurbains et les écosystèmes côtiers pourraient tous bénéficier d'une restauration à grande échelle, particulièrement dans le sud du pays où l'empreinte humaine est grande. La restauration écologique rapide des espèces indigènes peut contrer la dégradation de l'environnement et, en conséquence, favoriser le rétablissement d'espèces en péril. La restauration à grande échelle peut créer des conditions favorables à la séquestration de carbone, tout en procurant des habitats aux espèces sauvages.

La restauration des habitats peut également améliorer les services fournis par les écosystèmes, notamment les bénéfices culturels, la purification de l'eau, la pollinisation, ainsi que l'atténuation des effets du dérèglement climatique et l'adaptation à ceux-ci. En réparant les dommages causés par l'humain aux écosystèmes terrestres et côtiers, la restauration peut constituer une double solution pour remédier à la perte de biodiversité et atténuer les effets du dérèglement climatique, par la création d'écosystèmes sains ayant un potentiel accru de stockage de carbone.

Afin de souligner les nombreux bénéfices de la restauration écologique pour la biodiversité et le climat, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé 2021-2030 comme étant la « Décennie pour la restauration des écosystèmes ». La Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes appuie l'idée que la prévention, l'arrêt et le renversement de la dégradation des écosystèmes sont des éléments fondamentaux afin d'atteindre les objectifs de développement durable, et qu'il est possible de les réaliser d'une façon relativement peu coûteuse.

© Jeremy Allouche on Unsplash

CONCLUSION : PROCHAINES ÉT

Le Canada a une occasion décisive d'agir comme leader à l'échelle mondiale, non seulement pour démontrer une ambition dont on a bien besoin, mais également pour montrer au monde comment de nouvelles approches intégratives pour le rétablissement d'espèces et l'atténuation des effets du dérèglement climatique peuvent être réalisées par des solutions climatiques basées sur la nature et des mesures de conservation menées par les Autochtones.

Cela inclut une planification et une gestion efficaces des aires protégées, avec l'objectif de prévenir la perte d'habitats cruciaux pour des populations d'espèces et la conversion de zones importantes pour emmagasiner du carbone. Cela devrait se produire en parallèle à la restauration à grande échelle d'écosystèmes dégradés, pour le rétablissement d'espèces en péril et la séquestration active du carbone de l'atmosphère. Ces mesures doivent être guidées à la fois par les savoirs autochtones et les savoirs scientifiques, où chacun est appliqué dans les domaines appropriés afin d'avoir le plus grand impact positif possible pour les espèces, le climat et les humains.

Ce n'est pas une mince tâche, mais il est de notre responsabilité à tou.te.s de prendre les mesures nécessaires pour renverser les tendances de la disparition d'espèces au Canada.

TAPES

C'EST NOTRE RESPONSABILITÉ À TOUS ET À TOUTES DE PRENDRE LES MESURES NÉCESSAIRES POUR RENVERSER LES TENDANCES DE LA DISPARITION D'ESPÈCES AU CANADA

Pour que la nature,
les espèces et les humains
cohabitent en harmonie.

wwf.ca/fr

Le rapport Planète vivante Canada
a été rendu possible grâce au soutien de

Patrick and Barbara
Keenan Foundation